

POINTES D'OR BE-MI

DIMANCHE 03 JUIN 2018 - AUCH-BLAGNAC-SESQUIERES-CARCASSONNE-MILLAU-MONTPELLIER

Qualifications des athlètes :

Inscription libre avant le mercredi 30 mai 2018 minuit sur le site LAO <http://engagements.athle-occitanie.fr/>

Les clubs sont libres de demander à participer où ils veulent mais :

- les clubs extérieurs au CD31 peuvent participer à SESQUIERES
- le CD31 répartit harmonieusement les clubs du CD31 sur BLAGNAC et SESQUIERES

Engagements par les clubs des athlètes :

Les clubs doivent absolument confirmer la présence de leurs athlètes sur le site LAO avant le 30/05/18 MINUIT

Une pénalité de 3€ par engagement non honoré, est imputée aux clubs. Le montant en sera prélevé sur le compte club par la ligue régionale. Cette pénalité ne sera pas due en cas de présentation par le club d'un certificat médical sous 8 jours à la ligue.

Les demandes d'engagement présentées par les clubs après le mercredi minuit sont payantes (5€), majorées à 10€ à partir du vendredi midi, et soumises à l'acceptation par la commission de sélection de la LAO.

Les demandes de qualification exceptionnelles sont à présenter avant le 30/05 et seront examinées par la commission de sélection de la LAO

Aucun engagement ne peut être accepté sur place !

Les athlètes licenciés hors de l'Occitanie doivent présenter une demande par mail auprès du secrétariat de la LAO qui sera soumise à l'acceptation de la commission de sélection de la LAO avant d'être traitée informatiquement.

Récompenses:

Pas de récompense

Règles de quota des officiels :

Chaque club présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 ou plus	6

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) sont comptées comme membres du jury.

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevée au compte club par la LAO

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publiée sur le site FFA.

Repas des officiels offert par la LAO le dimanche midi

Règles techniques particulières :

4 essais pour tous les athlètes pour les concours sans barre

Hauteur et Perche : nombre d'essais sans limite et élimination après 3 essais consécutifs manqués

Un athlète peut participer à 3 épreuves au maximum

Rappel des règles de la FFA pour les POINTES d'OR 2018 :

Triathlon spécial minimes : si deux courses, la seconde doit être inférieure à 200 m.

50 haies Benjamins et Benjamines : hauteur des haies à 0,65 m toute l'année.